

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 2 juin à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant Joël SAINT-MARTIN, BELLOT Daniel, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TURRO Frédérique et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUPOUY Francis TOUHE-RUMEAU Christian, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika et TRAMONT Jean.

ABSENTS : MONDIN-SEAILLES Christiane.

PROCURATIONS : TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à DUBOS Patrick, CAPERAN Paul a donné procuration à SAINT-MEZARD Guy, CARDONA Alexandre a donné procuration à GARCIA Marie-Paule, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL et TRAMONT Jean a donné procuration à SACRE Thierry.

SECRETAIRE : SONNINO Marie.

**OBJET : CONVENTION DE MANDAT POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
PONT D'ARTIGUES**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 20 décembre 2013 approuvant le projet de restauration et de valorisation du site du pont d'Artigues et le principe d'un partenariat étroit avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Osse-Guiroue-Auzoue.

Le Président explique que la restauration des berges en amont du pont est comprise dans le projet et qu'elle relève simultanément de la compétence des deux maîtres d'ouvrage :

- Le Syndicat Intercommunal de Bassin Versant Osse-Guiroue-Auzoue (SIBV OGA) au titre de la Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation de travaux sur l'Osse, en application de l'article L211-7 et autorisée au titre de l'article L214-3 du Code de l'environnement,
- La Communauté de Communes de la Ténarèze (CCT) en qualité de propriétaire riverain du cours d'eau.

Pour faciliter l'organisation des travaux et permettre la participation technique et financière du SIBV OGA, il est proposé que sa maîtrise d'ouvrage sur la restauration des berges soit déléguée à la CCT.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, le SIBV OGA mandate la CCT pour réaliser la maîtrise d'ouvrage des travaux, et ce dans la limite des missions définies dans la convention ci-jointe. Cette convention permet de préciser les obligations particulières de la CCT et du SIBV OGA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président, et après que Monsieur Xavier FERNANDEZ ait émis le souhait de ne pas prendre part au vote et que ce dernier ait quitté la salle, délibère **par 45 voix pour**,
APPROUVE le principe de cette collaboration avec le SIBV OGA et la convention ci-jointe ;
AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe et les documents afférents ;
AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents, et à prendre toutes les mesures pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 8 juin 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC